

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75037

Objet

HOMMAGE A LA MEMOIRE
DES FRANCAIS D'OUTRE
MER MORTS POUR LA
FRANCE

DATE DE CONVOCATION

14 avril 1975

DATE D'AFFICHAGE

14 avril 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 16
Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le dix huit avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÉTARD, STIPAL, BUCHET,
Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, DUFOUR, COLLE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, M. TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. TÉTARD
Me BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. LARGETEAU, RIVIERE, DOMEQ, BERLAND, BOUGHET,
BARRIERE, Mme FAVIERE, DELAIR,

M on sieur TÉTARD

a été élu Secrétaire.

Par circulaire en date du 17 mars 1975, Monsieur le Préfet nous informe d'une requête formulée par l'Association " MUNICIPALITES et SOUVENIR " auprès de M. le Ministre d'Etat - Ministre de l'Intérieur et de M. le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, tendant à faire édifier à AVIGNON un Monument National à la Mémoire des Français d'Outre Mer, morts pour la France et souhaitant de faire apposer sur chaque Monument aux Morts, une plaque portant la mention " LA VILLE DE " à la mémoire des Français d'Outre-Mer, morts pour la Patrie."

Une subvention est sollicitée à cet effet .

La Commission des Finances réunie le 17 avril 1975 propose au Conseil Municipal le rejet de la subvention, mais souhaite qu'une plaque soit apposée sur le Monument aux Morts de ROYAN .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 17 avril 1975 ,

DECIDE :

- de faire apposer sur le Monument aux Morts de ROYAN, une plaque portant l'inscription " LA VILLE DE ROYAN à la mémoire des Français d'Outre-Mer, morts pour la Patrie " .

./..



- La dépense sera prélevée sur le Chapitre 940 -du Budget -

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,




Guy TETARD